



## QU'EST-CE QUE LA RÉGULARISATION DES CHARGES LOCATIVES ?

Chaque année, SOLIHA Métropole Nord effectue la régularisation des charges locatives **de l'année précédente**. Cette opération permet de constater **la différence** entre **mes acomptes mensuels** et **mes dépenses réelles** de la période régularisée.

### DEUX CAS DE FIGURES POSSIBLES

#### SOLIHA me doit de l'argent :



**Mon solde est créditeur (positif) avec la mention «Cr» à côté du montant et avec la note suivante au bas de mon avis de régularisation: «Le solde de régularisation soit xx€ sera déduit de votre compte».**

Si je le souhaite, je pourrais être remboursé de cette somme au **15 ou au 30 du mois suivant ma demande** de remboursement faite à mon agent référent dont le contact figure sur ma quittance de loyer ou au numéro au bas de cette page.

#### Je dois de l'argent à SOLIHA :



**Mon solde est débiteur (négatif) avec la mention au bas de mon avis de régularisation de charges: «Le solde de régularisation soit xx€ sera ajouté à votre compte».**

Mon compte bancaire sera prélevé si j'ai opté pour le **Prélèvement automatique**. Sinon, je peux payer par **tous moyens disponibles (Chèque, Virement, Carte Bancaire (via le site en ligne) ou par Eficash.)**

### QUE DOIS-JE FAIRE EN CAS DE DIFFICULTÉS DE PAIEMENT ?

#### Des modalités de paiement peuvent m'être accordées.

Je contacte sans attendre mon agent référent dont le contact figure sur ma quittance de loyer ou l'accueil au: **03 20 67 67 30.**

Du Lundi au Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et jusqu'à 16h le Vendredi.

112 Rue Gustave Dubled - 59170 Croix  
03 20 67 67 30  
bonjour.smn@solihha.fr  
solihamn.fr

112 Rue Gustave Dubled - 59170 Croix  
03 20 67 67 30  
bonjour.smn@solihha.fr  
solihamn.fr

### EAU INDIVIDUELLE :

#### Avec le relevé des index des compteurs :

La dépense relative au montant de **ma consommation d'eau** correspond à **la différence entre la consommation d'eau réelle allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de la période régularisée et les 12 mois d'acomptes versés sur cette même période.**

**Le prix du mètre cube d'eau froide** est unique et correspond au prix indiqué sur la grille tarifaire au 1er Janvier de l'année suivant la période régularisée transmise par le fournisseur ILEO.

**Le prix de l'eau chaude** correspond à celui du mètre cube d'eau froide auquel est ajouté le coût du chauffage de l'eau. La charge est répartie suivant le relevé de mon compteur.

#### Sans le relevé des index des compteurs:

La dépense relative au montant de **ma consommation d'eau** correspond à la répartition au prorata de la surface de mon logement des factures du compteur général de la période régularisée.



## GUIDE PRATIQUE SOLIHA COMPRENDRE MA RÉGULARISATION DE CHARGES LOCATIVES



**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
MÉTROPOLE NORD

# Comment lire mon relevé individuel de régularisation de charges?

Exemple d'un relevé individuel de régularisation de charges. Les montants indiqués sont fictifs. Toutes les charges décrites ne concernent pas tous les logements puisqu'elles dépendent du niveau d'équipement de votre logement et des services dont vous bénéficiez.

## 1 NATURE DE DÉPENSES :

Intitulé des charges quittancées sur la période régularisée.

## 2 MONTANT DES DÉPENSES :

Montant des dépenses sur la période régularisée pour mon collectif.

## 3 BASE DE RÉPARTITION TOTALE :

Cumul des bases de répartition de mon collectif.

## 4 BASE DE RÉPARTITION DE MON LOGEMENT :

Mode de répartition des charges en fonction de la surface habitable, de ma consommation individuelle ou de l'unité selon la nature de la dépense.

## 5 TEMPS DE PRÉSENCE :

La durée de la location de mon logement sur la période régularisée prise en compte pour le calcul de la régularisation.

## 6 PÉRIODE DE RÉGULARISATION :

Année de régularisation allant du 01 Janvier au 31 Décembre.

## 7 CHARGES :

Montant des dépenses qui m'est affecté par nature de charges et qui est déterminé comme suit :

$$2 \times \frac{4}{3} \times \frac{5}{365 \text{ jours}}$$

## 8 PROVISIONS :

Montant total de mes acomptes de charges quittancées au cours de la période régularisée par nature de charges.

**9 SOLDE :** Le montant de ma régularisation de charges par nature de dépenses déterminé ainsi : (montant de mes charges) - (montant de mes acomptes).

**7 - 8**

## 10 ANCIEN INDEX :

Mon dernier index de compteur d'eau régularisé (si Soliha appelle des provisions d'acomptes d'eau.).

## 11 NOUVEL INDEX :

Mon index de compteur d'eau correspondant à la période de régularisation.

## 12 CONSOMMATION :

(Valeur en M<sup>3</sup>).

**11 - 10**

## 13 SOLDE TOTAL :

Le montant de ma régularisation de charges positif ou négatif.

## 14 LE MONTANT DE MA RÉGULARISATION DE CHARGES NÉGATIF :

Je dois de l'argent à SOLIHA (163€98) et cette somme est ajoutée à ce que je dois.

**Ou alors:**

## LE MONTANT DE MA RÉGULARISATION DE CHARGES POSITIF :

SOLIHA me doit de l'argent et la somme correspondante est déduite de mon compte client. S'il est créditeur, je peux en demander le remboursement.

**SOLIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
METROPOLE NORD

59170 CROIX  
Tél : 03.20.67.67.30

Locataire  
Dossier  
Logement

Entré le :                      Sorti le :

RELEVÉ INDIVIDUEL DE REGULARISATION DE CHARGES POUR L'ANNEE :                      ANNÉE

1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9

DEPENSES	Montant	CRITERES DE REPARTITION			Temps de présence	Période de régularisation du au	LOCATAIRE		
		Nature	Logement	Unité			Charges	Provisions	Solde
Contrat d'entretien	764,61	unité	8	1 u	179	01.01.20 31.12.20	46,74	34,68	12,06
Désinsectisation	79,76	unité	8	1 u	179	01.01.20 31.12.20	4,88	4,67	0,21
Eau froide	3,92	eau froide	0	60	179	01.01.20 31.12.20	235,20	87,58	147,62
Ordures ménagères	862,36	surface habitable	352	31	179	01.01.20 31.12.20	36,92	40,00	3,08 Cr
Entretien plomberie	163,92	unité	8	1 u	179	01.01.20 31.12.20	10,02	9,63	0,39
VMC ou Ventilation nat	145,12	unité	8	1 u	179	01.01.20 31.12.20	8,87	8,52	0,35
Electricité	426,76	surface habitable	334	31	179	01.01.20 31.12.20	19,22	12,79	6,43
TOTALS :							361,85	197,87	163,98

Relevé de consommation

Fluide	Ancien index	Nouvel index	Consommation
Eau froide	4	64	60

**13**

10 11 12

Le solde de régularisation soit 163,98 € sera ajouté à votre compte **14**

Pour connaître la liste exhaustive des charges récupérables, je consulte le décret ci-dessous sur le site legifrance.fr!

Décret n°87-713 du 26 Août 1987